

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 25 JANVIER 2011

Conseillers en exercice :	33
présents :	28
pouvoirs :	5
votants :	33
abstentions :	7
voix pour :	26
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 25 janvier 2011 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 19 janvier 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Melle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Melle Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT -

ETAIENT EXCUSES

Mme Annie-Claude POIRAT donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY – Mme Adjoua KOUAME donne pouvoir à Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX – Mme Maryvonne LAURENT donne pouvoir à M. Noël BELLIOU -

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

MOTION POUR LA SAUVEGARDE ET LE DEVELOPPEMENT DU SITE SCHNEIDER-ELECTRIC À MERPINS

N°18

« En tant qu'élus de la commune de Cognac, nous avons à assumer nos responsabilités pour sauvegarder l'emploi, empêcher la désertification démographique du Cognacais et la désindustrialisation du département.

Le système capitaliste qui demande toujours plus de profits pour ses actionnaires, frappe la seule variable d'ajustement qu'il connaisse à savoir les 206 salariés de SCHNEIDER ELECTRIC MERPINS, sans compter les emplois induits avec des conséquences négatives pour l'économie locale.

Le transfert du site de Merpins s'inscrit dans une plus large opération de délocalisation des sites charentais vers les pays à bas coûts salariaux. Tous les élus de Charente doivent être

solidaires et notamment ceux de Cognac et d'Angoulême pour sauvegarder les sites Schneider-Electric dans notre département.

Nous condamnons et refusons la fermeture du site de Merpins pour des raisons économiques, sociales et environnementales.

Nous soutenons un contre-projet industriel ambitieux pour développer l'activité des usines Schneider- Electric à Merpins et à Angoulême.

De même, nous appelons les collectivités locales du département à soutenir ces propositions en demandant le maintien et le développement des activités industrielles du groupe Schneider à Merpins ainsi que la relocalisation à Angoulême des productions en « zamak » actuellement fabriquées au Brésil et bientôt en Indonésie et en Malaisie.

Le groupe SCHNEIDER Charente est performant pour le recyclage des déchets dangereux issus de ces activités et respecte ainsi l'environnement, ce qui n'est pas le cas des délocalisations au Brésil, au Maroc ou en Indonésie quand la recherche du profit immédiat détruit les hommes et la nature.

Enfin, nous soutenons la proposition d'une taxation des produits délocalisés et réimportés en France ainsi que l'interdiction des licenciements dans les entreprises qui font du profit. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 7 abstentions (Cognac de toutes nos forces),

VOTE la motion présentée.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS

